



E-SOLIDARITÉS
L'expertise de notre réseau

<https://preprod.uniopss.asso.fr/grand-age/compte-rendu-restitution-de-la-1ere-phase-de-letude-sur-le-travail-morcele-des-aides>

Compte rendu - « Restitution de la 1ère phase de l'étude sur le travail morcelé des aides à domicile » du 15 mai 2024

📅 Publié le 16 mai 2024

👤 De Uniopss

GRAND ÂGE

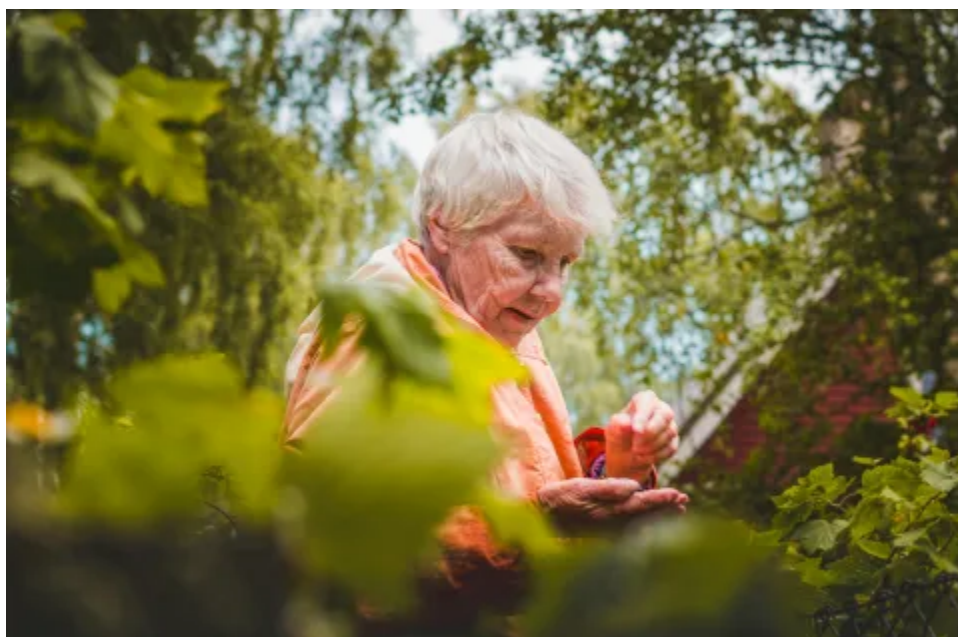
HANDICAP

DROIT SOCIAL - RH

Compte-Rendu



INFO NATIONALE



Une enquête de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) publiée en octobre 2021 (et disponible au lien ci-contre) présentait les conclusions suivantes : « Les salariées des métiers de l'aide à domicile, essentiellement des femmes, ont une intensité du travail un peu plus modérée par rapport aux autres salariées. Cependant, elles ont des horaires de travail très morcelés et atypiques : elles rencontrent ainsi des difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Travaillant en contact avec le public qu'elles aident, elles déclarent peu de tensions et d'agressions, mais des exigences émotionnelles et des conflits éthiques. Elles se sentent isolées par rapport aux collègues et à la hiérarchie, même si elles s'estiment plutôt reconnues pour leur travail. »

Parmi les résultats de cette enquête, on pouvait noter que les emplois du temps dans ce secteur sont particulièrement fragmentés et les temps de repos réduits, alliant morcellement de l'activité professionnelle, horaires atypiques et temps partiel.

Toujours selon cette enquête :

- 76 % des aides à domicile sont à temps partiel ;
- 62 % ont choisi leur temps de travail, contre 85 % pour les autres salariées ;
- 51 % n'ont pas les mêmes horaires tous les jours et 15 % ne connaissent pas leurs horaires une semaine à l'avance ;
- 40 % ont des horaires coupés avec deux périodes de travail espacées de trois heures d'interruption ou plus ;
- 29 % n'ont pas 48 heures de repos consécutives.

Il y a quelques mois, la DGCS a souhaité lancer des travaux sur ce sujet particulier du travail fractionné. Suite à une série d'entretiens l'équipe a présenté le 15 mai 2024 les premières conclusions, orientations et perspectives de travail sur 2024. A noter que dans ces travaux, la DGCS est accompagnée par le cabinet de conseil « BearingPoint ». Ce cabinet a réalisé les entretiens, et présenté les éléments contenus dans ce CR.

Les adhérents trouveront en pièce jointe le compte rendu de la réunion du 15 mai 2024 et le diaporama diffusé en séance.

Enquête de la DARES publiée en octobre 2021

Compte-rendu du 16/05/2024

Auteur du document : Priscille LAURENT - Conseillère technique - Handicaps et

Services à Domicile (SAD

Numéro de fiche
111.88 Ko